

## Partie 2) Sujet sur le thème, au choix

a. Résumez le texte suivant en 160 mots +/- 10% en indiquant par une barre oblique chaque tranche de 20 mots.

Quand la loi est injuste, il est juste de la combattre - et il peut être juste, parfois, de la violer. Justice d'Antigone, contre celle de Créon. Des résistants, contre celle de Vichy. Des justes, contre celle des juristes. Socrate, condamné injustement, refusa le salut qu'on lui proposait dans la fuite, préférant mourir en respectant les lois, disait-il, que vivre en les transgressant. C'était pousser un peu loin l'amour de la justice, me semble-t-il, ou plutôt la confondre abusivement avec la légalité. Est-il juste de sacrifier la vie d'un innocent à des lois iniques ou iniquement appliquées ? Il est clair en tout cas qu'une telle attitude, même sincère, n'est tolérable que pour soi : l'héroïsme de Socrate, déjà discutable dans son principe, deviendrait purement et simplement criminel s'il sacrifiait aux lois tout autre innocent que lui-même. Respecter les lois, oui, ou du moins leur obéir et les défendre. Mais pas au prix de la justice, pas au prix de la vie d'un innocent ! Pour qui pouvait sauver Socrate, même illégalement, il était juste de l'essayer - et seul Socrate pouvait légitimement s'y refuser. La morale passe d'abord, la justice passe d'abord, du moins quand il s'agit de l'essentiel, et c'est à quoi peut-être l'essentiel se reconnaît. L'essentiel ? La liberté de tous, la dignité de chacun, et les droits, d'abord, de l'autre.

La loi est la loi, disais-je, qu'elle soit juste ou pas : aucune démocratie, aucune république ne serait possible si l'on n'obéissait qu'aux lois que l'on approuve. Oui. Mais aucune ne serait acceptable s'il fallait, par obéissance, renoncer à la justice ou tolérer l'intolérable. Question de degrés, qu'on ne peut résoudre une fois pour toutes. C'est le domaine exactement de la casuistique, au bon sens du terme. Il faut parfois prendre le maquis, parfois obéir ou désobéir tranquillement... Le souhaitable est évidemment que lois et justice aillent dans le même sens, et c'est à quoi chacun, en tant que citoyen, est moralement tenu de s'employer. La justice n'appartient à personne, à aucun camp, à aucun parti : tous sont tenus, moralement, de la défendre. Je m'exprime mal. Les partis n'ont pas de morale. La justice est à la garde, non des partis, mais des individus qui les composent ou leur résistent. La justice n'existe pas, et n'est une valeur, même, qu'autant qu'il y a des justes pour la défendre.

Mais qu'est-ce qu'un juste ? C'est le plus difficile peut-être. Celui qui respecte la légalité ? Non pas, puisqu'elle peut être injuste. Celui qui respecte la loi morale ? C'est ce qu'on lit chez Kant, mais qui ne fait guère que reculer le problème : qu'est-ce que la loi morale ? J'ai connu plusieurs justes qui ne prétendaient pas la connaître, ou même qui niaient tout à fait son existence. Voyez Montaigne, dans nos lettres. Si la loi morale existait, d'ailleurs, ou si elle nous était connue, on aurait moins besoin des justes : la justice suffirait. Kant, par exemple, de la justice ou de l'idée qu'il s'en faisait, prétendait déduire la nécessité absolue de la peine de mort, pour tout meurtrier - ce que d'autres justes ont refusé, comme on sait, et refusent. Ces désaccords entre justes sont essentiels à la justice, qui marquent son absence. La justice n'est pas de ce monde, ni d'aucun autre. C'est Aristote qui a raison, contre Platon et contre Kant, du moins c'est ainsi que je le lis : <ce n'est pas la justice qui fait les justes; ce sont les justes qui font la justice. Comment, s'ils ne la connaissent pas ? Par respect de la légalité, on l'a vu, et de l'égalité. Mais la légalité n'est pas la justice; et comment l'égalité pourrait-elle y suffire ? On cite trop souvent le jugement de Salomon : c'est psychologie, ce n'est pas justice - ou n'est juste, plutôt, que le second jugement, celui qui rend l'enfant à sa vraie mère et renonce ainsi à l'égalité. Quant au premier, qui voulait couper l'enfant en deux, ce ne serait pas justice mais barbarie. L'égalité n'est pas tout. Serait-il juste, le juge qui infligerait à tous les accusés la même peine ? Le professeur qui attribuerait à tous les élèves la même note ? On dira que peines ou notes doivent être, plutôt qu'équales, proportionnées au délit ou au mérite. Sans doute, mais qui en jugera ? Et selon quel barème ? Pour un vol, combien ? Pour un viol ? Pour un meurtre ? Et dans telles circonstances ? Et dans telles autres ? La loi répond à peu près, et les jurys, et les juges. Mais la justice, non. Même chose dans l'enseignement. Faut-il récompenser l'élève travailleur ou l'élève doué ? Le résultat ou le mérite ? Les deux ? Mais comment faire, s'il s'agit d'un concours où l'on ne peut recevoir les uns qu'en refusant les autres ? Et selon quels critères, qui devraient eux-mêmes être évalués ? Selon quelles normes, qui devraient elles-mêmes être jugées ? Les professeurs répondent comme ils peuvent, il faut bien ; mais la justice, non. La justice ne répond pas, la justice ne répond jamais. C'est pourquoi il faut des juges, dans les tribunaux, et des professeurs pour corriger les copies... Bien malins ceux qui le font en toute bonne conscience, parce qu'ils connaissent la justice ! Les justes sont plutôt ceux qui l'ignorent, me semble-t-il, qui reconnaissent l'ignorer, et qui la font comme ils peuvent, sinon à l'aveugle, ce serait trop dire, du moins dans le risque (hélas, le plus grand n'est pas pour eux) et l'incertitude. C'est ici le lieu de citer Pascal, à nouveau : « Il n'y a que deux sortes d'hommes, les uns justes qui se croient pécheurs, les autres pécheurs qui se croient justes. » Mais on ne sait jamais dans laquelle de ces catégories l'on se range : le saurait-on, que l'on serait déjà dans l'autre !

Il faut pourtant un critère, même approximatif, et un principe, même incertain. Le principe, sans s'y réduire, doit être du côté d'une certaine égalité, ou réciprocité, ou équivalence, entre individus. C'est l'origine du mot équité (de *aequus*, égal), qui serait synonyme de justice, nous y reviendrons, s'il n'était aussi et surtout sa perfection. C'est encore ce que semble indiquer le symbole de la balance, dont les deux plateaux sont en équilibre et doivent l'être. La justice est la vertu de l'ordre, mais

équitable, et de l'échange, mais honnête. Mutuellement avantageux ? C'est bien sûr le cas le plus favorable, peut-être le plus fréquent (quand j'achète une baguette chez mon boulanger, nous y trouvons l'un et l'autre notre compte) ; mais comment garantir qu'il en soit toujours ainsi ? Le garantir, on ne le peut; mais constater simplement que l'ordre ou l'échange ne seraient pas justes autrement. Si je procède à un échange qui m'est désavantageux (par exemple si j'échange ma maison contre une baguette), il faut que je sois fou, mal informé ou contraint, ce qui, dans les trois cas, viderait l'échange non forcément de toute valeur juridique (du moins c'est au souverain d'en décider) mais, clairement, de toute justice. L'échange, pour être juste, doit s'effectuer entre égaux, ou du moins aucune différence (de fortune, de pouvoir, de savoir...) entre les partenaires ne doit leur imposer un échange qui serait contraire à leurs intérêts ou à leurs volontés libres et éclairées, telles qu'elles s'exprimeraient dans une situation d'égalité. Personne ne s'y trompe - ce qui ne veut pas dire que tout le monde s'y soumette ! Profiter de la naïveté d'un enfant, de l'aveuglement d'un fou, de la méprise d'un ignorant ou de la détresse d'un miséreux pour obtenir d'eux, à leur insu ou par la contrainte, un acte contraire à leurs intérêts ou à leurs intentions, c'est être injuste, quand bien même la législation, dans tels ou tels pays ou circonstances, pourrait ne pas s'y opposer formellement. L'escroquerie, le racket et l'usure<sup>1</sup> sont injustes, non moins que le vol. Et le simple commerce n'est juste qu'autant qu'il respecte, entre acheteur et vendeur, une certaine parité, aussi bien dans la quantité d'informations disponibles, concernant l'objet de l'échange, que dans les droits et devoirs de chacun. Disons plus : le vol lui-même peut devenir juste, peut-être, quand la propriété est injuste. Mais quand celle-ci l'est-elle, si ce n'est quand elle bafoue par trop les exigences d'une certaine égalité, au moins relative, entre les hommes ? Dire que « la propriété c'est le vol », comme faisait Proudhon, est sans doute exagéré, voire impensable (puisque c'est nier une propriété que le vol pourtant suppose). Mais qui peut jouir en toute justice du superflu quand d'autres meurent de n'avoir pas le nécessaire ? « L'égalité des biens serait juste », disait Pascal. Leur inégalité en tout cas ne saurait être absolument juste, qui voue les uns à la misère ou à la mort quand d'autres accumulent richesses sur richesses et plaisirs sur dégoûts.

L'égalité qui est essentielle à la justice est donc moins l'égalité entre les objets échangés, laquelle est toujours discutable et presque toujours admissible (il n'y aurait pas échange autrement), qu'entre les sujets qui échangent - égalité non pas de fait, bien sûr, mais de droit, ce qui suppose pourtant qu'ils soient tous également informés et libres, du moins pour ce qui touche à leurs intérêts et aux conditions de l'échange. On dira qu'une telle égalité n'est jamais complètement réalisée. Certes, mais les justes sont ceux qui y tendent; les injustes, qui s'y opposent. Vous vendez une maison, après l'avoir habitée pendant des années: vous la connaissez forcément mieux que tout acheteur possible. Mais la justice est alors d'informer l'acquéreur éventuel de tout vice, apparent ou non, qui pourrait s'y trouver, et même, quoique la loi ne vous y oblige pas, de tel ou tel désagrément du voisinage. Et sans doute nous ne le faisons pas tous, ni toujours, ni complètement. Mais qui ne voit qu'il serait juste de le faire, et que nous sommes injustes en ne le faisant pas ? Un acheteur se présente, à qui vous faites visiter votre maison. Faut-il lui dire que le voisin est un ivrogne, qui hurle après minuit ? Que les murs sont humides en hiver ? Que la charpente est rongée par les termites ? La loi peut le prescrire ou l'ignorer, selon les cas; mais la justice toujours le commande.

On dira qu'il deviendrait bien difficile, avec une telle exigence, ou bien peu avantageux, de vendre des maisons... Peut-être. Mais où a-t-on vu que la justice soit facile et avantageuse ? Elle n'est telle que pour qui la reçoit ou en bénéficie, et tant mieux pour lui; mais elle n'est une vertu que chez qui la pratique ou la fait. Faut-il alors renoncer à son propre intérêt ? Certes pas. Mais il faut le soumettre à la justice, non l'inverse. Sinon ? Sinon contente-toi d'être riche, répond Alain, n'essaye pas d'être juste encore avec.

**André COMTE-SPONVILLE, *Petit traité des grandes vertus*, 1995**

---

<sup>1</sup> usure = prêt à intérêt à taux abusif